



Interdire l'utilisation des produits contenant des néonicotinoïdes est urgent et d'utilité publique

Ils sont 5 à 10 000 fois plus toxiques que le DDT et représentent aujourd'hui 1/3 des insecticides utilisés dans le monde. Chaque semaine, pourtant, une nouvelle étude démontre l'impact néfaste de ces néonicotinoïdes sur les abeilles, les pollinisateurs sauvages, les invertébrés aquatiques, les oiseaux et sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. La démonstration scientifique est faite et indiscutable que les néonicotinoïdes sont extrêmement dangereux pour notre environnement et leurs effets demeurent préoccupants pour la santé humaine. Les dangers que présentent les néonicotinoïdes sont liés à leur hyper-toxicité, qui se diffuse par systémie dans toutes les parties des végétaux, leur facilité de transfert dans l'eau, l'air et le sol, leur longue durée de vie et leur lente dégradation.

Au-delà de la survie de la filière apicole et des services écosystémiques vitaux rendus par les insectes pollinisateurs, c'est la biodiversité et la sécurité sanitaire qui sont en jeu. En France, pourtant, plus d'une centaine de produits à base de néonicotinoïdes sont autorisés, utilisés dans les champs sur des millions d'hectares et employés à usage vétérinaire.

Dans les prochains jours, dans le cadre de la loi Biodiversité, vous devrez vous positionner sur l'interdiction de cette famille de pesticides. Vous disposez, aujourd'hui, des éléments scientifiques irréfutables justifiant l'interdiction de ces produits à très courte échéance sur notre territoire, sans que cela n'occasionne de désastre dans les rendements agricoles.

Il vous appartient donc de mesurer l'ampleur du désastre environnemental, sanitaire et agro-économique lié à l'usage des néonicotinoïdes depuis de trop longues années et d'assumer la responsabilité qui vous a été confiée : veiller à la préservation de l'intérêt général et au devenir des citoyens en ne renouvelant pas les erreurs du passé.

**Lors du vote de la loi Biodiversité,
nous vous demandons de dire non à l'usage des néonicotinoïdes.**

Abeilles et pollinisation : les chiffres-clefs du déficit

- ❖ **Une mortalité record des abeilles** : 30% des ruches périssent chaque année en France ce qui fait de la France un des pays européens les plus fortement touchés. Avant 1995, les mortalités avoisinaient les 5%.
- ❖ **Une production nationale de miel en chute libre** : production divisée par deux en 20 ans (32 000 tonnes en 1995 à 15 000 tonnes en 2015).
- ❖ **Impact agro-économique de la pollinisation**
 - La valeur économique mondiale de la pollinisation est estimée à plus de 153 milliards d'euros par an.
 - Sur 100 espèces végétales qui fournissent 90% des ressources alimentaires mondiales, 70% dépendent des abeilles.
 - En Europe, 85% des espèces cultivées dépendent des abeilles.
- ❖ **Les pollinisateurs sauvages sévèrement touchés** : au moins 1 espèce d'abeille sauvage sur 10 est menacée d'extinction en Europe.